

Mention : Assurance, Gestion de sinistres

RNCP17551 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	128g
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

<http://www.u-picardie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

a) Tél gestionnaire sinistres, gestionnaire de sinistres simples, gestionnaire de sinistres dans un cabinet d'agent général

Prise en charge de l'assuré et des sinistres auto matériel, dommages sur habitation (incendie, dégâts des eaux, vols,...) gérés sur une plate-forme téléphonique ou sur un back office

b) Gestionnaire de sinistres complexes

Prise en charge de l'assuré et des sinistres auto corporels, contentieux, assurance construction et assurance juridique.

c) Inspecteur régleur ou négociateur

Profession itinérante qui permet un règlement direct des sinistres au domicile de l'assuré

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour répondre aux attentes des services sinistres des entreprises d'assurance, les candidats, à l'issue de la formation et en fonction du type de sinistre géré, seront capables de :

- accueillir et prendre en charge les assurés et/ou les victimes
- vérifier et appliquer les garanties du contrat d'assurance
- établir l'analyse juridique et technique du dossier
- prendre les mesures conservatoires (expertises...)
- appliquer les conventions entre assureurs
- établir des transactions amiables
- assurer le suivi judiciaire du dossier
- régler les indemnités de sinistres
- assurer les recours subrogatoires

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le collaborateur employé dans les services sinistres est un salarié des entreprises d'assurance, des agents généraux et des courtiers. Il peut également être salarié des services spécialisés en assurance des entreprises privées ou

publiques. (Ex : services assurance de la SNCF).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Télé gestionnaire sinistres, gestionnaire de sinistres simples, gestionnaire de sinistres dans un cabinet d'agent général

Prise en charge de l'assuré et des sinistres auto matériel, dommages sur habitation (incendie, dégâts des eaux, vols,...) gérés sur une plate-forme téléphonique ou sur un back office

Gestionnaire de sinistres complexes

Prise en charge de l'assuré et des sinistres auto corporels, contentieux, assurance construction et assurance juridique.

Inspecteur régleur ou négociateur

Profession itinérante qui permet un règlement direct des sinistres au domicile de l'assuré

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Aucune des activités exercées ne requiert la délivrance d'une autorisation réglementaire.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de l'ensemble des enseignants contribuant à la formation et des personnalités extérieures représentant les milieux professionnels intervenant dans la formation. La présidence du jury est assurée par le responsable universitaire de la formation.

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP7011

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17551/>